

Comment participer à une audience publique du BAPE?



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Quelques idées pour la préparation, la contribution et le suivi à l'intention des participants à une audience publique du BAPE



Crédit photographique : Claude Grenier

Ce document s'adresse aux personnes, aux groupes ou aux municipalités qui désirent participer aux travaux d'une commission d'enquête du BAPE. Il vise à les accompagner pour qu'ils puissent pleinement participer, préparer leurs questions, rédiger leurs mémoires et émettre leurs opinions verbales.

Les 4 activités permettant de *Participer à l'avenir avec le BAPE*

- 1** Comment **prendre connaissance** du projet?
- 2** Comment **poser mes questions** en première partie de l'audience?
- 3** Comment **présenter mon opinion** en deuxième partie de l'audience?
- 4** Comment **suivre l'évolution** du dossier ?

1 - Comment prendre connaissance du projet?

Le cheminement de chaque projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement peut être suivi dans le [Registre des évaluations environnementales](#).

On y trouve, entre autres choses, l'étude d'impact. Il n'est pas essentiel d'en faire une lecture exhaustive, car il s'agit souvent d'un document très volumineux. Attardez-vous aux sections qui vous concernent ou qui vous intéressent.

Voici quelques conseils :

Prendre connaissance du résumé de l'étude d'impact vous permettra d'identifier vos intérêts.

- Lisez les questions et les commentaires que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a transmis à l'initiateur du projet ainsi que les réponses de ce dernier.
- Déterminez, dans la table des matières de l'étude d'impact, les sujets que vous souhaitez approfondir.
- Durant votre lecture, dressez une liste de vos questions au fur et à mesure qu'elles surgissent.
- Soyez stratégique ; débutez avec les questions les plus importantes pour vous.
- Faites un suivi de l'ensemble des questions posées.

La commission aussi posera des questions. Toutes les réponses feront ensuite l'objet d'une analyse.

2 - Comment poser mes questions en première partie de l'audience?

Il est important pour la commission de recevoir des questions précises. Les questions du public sont fondamentales pour prendre le pouls de la population locale sur des enjeux moins flagrants. Vos questions permettent d'orienter l'enquête vers ce qui est important pour vous.



Crédit photographique : Claude Grenier



Crédit photographique : Claude Grenier

Le déroulement de la période de questions

Chaque question est posée à la commission durant la première partie de l'audience publique. Le président dirige ensuite la question vers l'initiateur, vers les personnes-ressources présentes dans la salle ou vers les deux.

Si la commission juge les questions du public répétitives ou si elle estime que les réponses ne permettent pas d'obtenir une nouvelle information, elle peut annoncer la fermeture du registre d'inscription.

Par ailleurs, il se peut qu'une question complexe ne reçoive une réponse qu'au moment d'une séance ultérieure ou qu'elle fasse l'objet d'une réponse écrite diffusée dans les jours suivant les séances publiques. À ce moment, la réponse est publiée dans le site Web du BAPE.

Le respect des règles à suivre

Soucieuse de maintenir un climat de participation serein pendant les séances, chaque commission énonce des règles relatives aux comportements et aux propos interdits. À cet égard, le BAPE a publié des [Règles de participation](#) sur son site Web.

Quelques conseils pour choisir et formuler vos questions

Habituellement, vous disposez d'assez de temps pour poser toutes vos questions. Pour les grands dossiers suscitant une forte participation, il peut toutefois y avoir un temps imparti.

Nous vous suggérons de préparer votre question et de prendre en considération les conseils suivants :

- Évitez de faire un préambule, sauf si une courte explication est nécessaire à la compréhension de votre question.
- Faites usage de questions ouvertes auxquelles la réponse nécessite une explication ou un développement.
- Demandez une confirmation ou un éclaircissement si vous comprenez mal la réponse, si vous voulez vous assurer d'avoir bien compris ou si vous considérez la réponse comme incomplète.
- Posez de nouvelles questions en portant attention aux questions des autres participants et aux réponses qu'ils ont obtenues.



Crédit photographique : Claude Grenier

3 - Comment présenter mon opinion en deuxième partie?

Durant la deuxième partie de l'audience publique, la commission recueille sous forme de mémoires les opinions, les points de vue, les commentaires, les analyses et les recommandations des participants à propos du projet.

Plusieurs formes de participation sont possibles : mémoire écrit, présenté ou non, et présentation verbale. Un mémoire n'est pas nécessairement long et complexe.



Crédit photographique : Claude Grenier

Les règles de participation

Selon les [Règles de participation](#) du BAPE, votre mémoire ou votre présentation verbale doit viser exclusivement le projet qui est étudié. Les attaques personnelles, les paroles injurieuses ou menaçantes, les propos pouvant porter atteinte à la réputation et au respect de la vie privée, du contenu pouvant porter atteinte au droit à l'image et au droit d'auteur ou les propos qui font la promotion d'une information trompeuse ou illégale sont interdits.

Les présentations verbales et les mémoires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Dans le cas où les règles ci-dessus ne seraient pas respectées, la commission se réserve le droit de ne pas diffuser un mémoire ou d'interrompre une présentation verbale.

La façon de développer son mémoire ou sa présentation

Généralement, un mémoire ou une présentation verbale contient les réponses aux questions suivantes :

- Pour quelles raisons le projet vous intéresse-t-il?
- Quelles sont vos préoccupations à l'égard du projet?
- Comment le projet influence-t-il votre environnement et votre qualité de vie?
- Ce projet est-il acceptable et pourquoi devrait-il être autorisé ou rejeté?
- Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet?

| À privilégier | À éviter |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> – Parler de son expérience personnelle liée à ces enjeux. En quoi ça me touche? – Interroger ou sonder des personnes, ou encore, compiler ou acquérir des données pour appuyer son propos. – Faire connaître à la commission, s’il y a lieu, l’information détenue seulement par les personnes qui habitent le milieu. – Apporter un témoignage de vécu communautaire concernant ces enjeux. – Exposer ce qu’en disent la littérature qui a été parcourue ou les experts qui ont été consultés. – Choisir ses cibles et se concentrer plutôt sur les aspects que l’on juge prioritaires. – Tenir compte du temps alloué pour faire sa présentation. | <ul style="list-style-type: none"> – Rester dans les généralités : la commission ne saura que faire d’opinions générales pour ou contre un projet. – Présenter de trop longs mémoires ou discours. – Répéter une rhétorique ou utiliser la stratégie de mémoires copiés-collés. – Faire présenter son mémoire par quelqu’un qui n’en connaît pas le contenu. – Commettre des attaques personnelles, tenir des propos injurieux ou désobligeants et orienter ses commentaires et ses critiques vers le projet ou vers des idées. – Éparpiller ses arguments. |



Crédit photographique : Exposeimage

La rédaction d'un mémoire

- **Introduction.** Faites une introduction pour vous présenter ou pour présenter l'organisme que vous représentez. Poursuivez avec une mise en contexte résumant votre intérêt général à l'égard du projet, puis précisez les sujets qui vous interpellent de façon positive ou négative.

Par la suite, développez les sujets point par point en exposant votre position sur ceux-ci et expliquez pourquoi ils sont des enjeux pour vous. Pour chacun des points, présentez les arguments qui appuient votre prise de position et vos sources d'information. Vous pouvez aussi parler de votre connaissance du milieu ainsi que de votre expérience personnelle. Si votre mémoire est long, faites-en un résumé.

- **Droits d'auteur.** Faites attention aux droits d'auteur. Le BAPE ne pourra diffuser votre mémoire sur son site Web s'il contient des documents pour lesquels vous devez avoir obtenu au préalable les droits de diffusion. Indiquez plutôt dans votre mémoire la référence bibliographique ou mettez l'hyperlien vers le document de référence s'il est accessible par Internet.
- **Lien avec l'intention des gouvernements.** Rappelons que c'est le gouvernement qui autorise ou non un projet. Vous pouvez utiliser les orientations et les politiques gouvernementales ainsi que les lois et règlements pour appuyer votre argumentaire.
- **Propositions claires.** Terminez votre mémoire ou votre exposé par une conclusion présentant votre avis sur les suites à donner au projet ou vos propositions déterminantes à ce sujet.

Les participants présentent leur mémoire ou expriment leur opinion verbale dans le temps qui leur est alloué (environ de 10 à 15 minutes). La commission peut ensuite leur poser des questions.



Crédit photographique : Exposeimage

4 - Comment suivre l'évolution du dossier?

La commission du BAPE se penchera sur les enjeux qu'elle considère comme importants à traiter et analysera le projet dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire qu'elle se penchera autant sur les aspects écologiques et économiques que sur les aspects sociaux. Le rapport fera une synthèse des préoccupations et des suggestions du public et présentera l'analyse de la commission concernant le projet. La perspective et l'opinion de cette dernière seront exposées dans des constats et des avis.

C'est le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui fera une recommandation positive ou négative au gouvernement du Québec concernant le projet. Le Conseil des ministres, quant à lui, décidera de l'issue du projet dans un décret et déterminera les conditions de réalisation, s'il y a lieu. Le BAPE ne participe pas à l'analyse environnementale du projet par le MELCC ni à la rédaction des recommandations au Conseil des ministres.



Crédit photographique : Claude Grenier

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.